Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 056-200067932-20260521-260521_DEL03-DE

GOLFE DU MORBIHAN VANNES AGGLOMÉRATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 21 MAI 2026

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du mercredi 13 mai 2026, s'est réuni **le jeudi 21 mai 2026, à 18h**, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Jean - Philippe PERIES - Catherine CHAIZE - Alain TOUREAU
ARZON	: Olivier DENFER
BADEN	: Christophe BEDARD - Elise FERRY
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
ELVEN	: Philippe Simon - Michèle MAINGUY - Marie LE BOTERFF
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR - Christine ROYER
ILE-AUX-MOINES	: Christophe TATTEVIN
ILE D'ARZ	: Hervé LE BOURDIEC
LARMOR-BADEN	: Claire BRABEC
LA TRINITE-SURZUR	: Sandrine CADORET
LE BONO	: François VAILLANT
LE HEZO	: Philippe GAIN
LE TOUR-DU-PARC	: Isabelle LOUIS
LOCMARIA-GD CHAMP	: Lionel ULVOA
LOCQUELTAS	: Michel GUERNEVE
MEUCON	: Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC	: Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Benoît LALYS - Anne-Charlotte DE KERMENGUY- Jocelin KIZIBOUKOU
PLOEREN	: Pascal LE BOUEDEC - Christine LE GOUËF - Jean-Louis BERTHOU
PLOUGOUMELEN	: Stéphanie GUILLEMOT - Antoine MERLET
SAINT-ARMEL	: Philippe TREMOUREUX
SAINT-AVE	: Anne GALLO-KERLEAU - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - Yannick CADIOU - Tugdual GOALLO
ST GILDAS DE RHUYS	: Frédéric PINEL
SAINT-NOLFF	: Karine ALBANHAC - Gwendal LE DERRIEN
SARZEAU	: Corinne JOUIN - DARRAS - Vincent CHARLIN - Dominique GODEFROY
SENE	: Clément LE FRANC - Françoise MERCIER - Rémi VIDOR - Régis FACCHINETTI
SULNIAC	: Ludovic SAMSON - Marie-Andrée LUHERNE
SURZUR	: Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE - Eric MAHE
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Siegried MENAHEZE - Michel BERTHE - Isabelle MARROI
TREDION	: Jean-Michel CHOQUET
TREFFLEAN	: Gwenaël LE FLOCH - Nadine MIGNOT
VANNES	: David ROBO - Fabien LE GUERNEVE - Hortense DOUMIC - LE PAPE - Julien BONAMY - Hortense DES POMMARE - Michel GILLET - Karine SCHMID - Olivier LE BRUN - Monique JEAN - Maxime HUGE - Chrystel DELATTRE - Vincent GICQUEL - Sanaa TOULI -BENABDALLAH - Roland LUC- Isabelle GOURTAY - Catherine LATOUR - Patrice KERMORVANT - Audrey ESSOLA - Michel LECLERC - Franck POIRIER - Charles DE WILLIENCOURT - Valentin LEGROS

Ont donné pouvoir :

COLPO	: Freddy JAHIER a donné pouvoir à Michel GUERNEVE
GRAND-CHAMP	: Julian EVENO a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
LE BONO	: Clara BOSZNAY a donné pouvoir à François VAILLANT
SARZEAU	: Jean-Marc DUPEYRAT a donné pouvoir à Vincent CHARLIN
VANNES	: Virginie LE DANTEC - TALMONT a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE : Fabrice AMEDEO a donné pouvoir à Thierry EVENO : Léa BARREAUD a donné pouvoir à Hortense DOUMIC - LE PAPE

Le Président,
David ROBO

Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 056-200067932-20260521-260521_DEL03-DE

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 MAI 2026

SECRETARIAT GENERAL

CREATION ET NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTROLE FINANCIER

Monsieur le Président présente le rapport suivant :

L'article R. 2222-3 du Code général des collectivités territoriales prévoit la création d'une commission de contrôle financier.

Obligatoire pour les EPCI ayant plus de 75 000 € de recettes de fonctionnement, son objet est d'exercer un contrôle comptable des opérations des entreprises ayant conventionné avec l'agglomération.

La commission est ainsi chargée d'examiner les documents financiers et comptes des délégataires de service public ou de tout opérateur dans le cadre d'une convention financière comportant des règlements de compte périodiques.

La commission se réunit au moins une fois par an et à chaque fois que nécessaire, sur convocation du Président. Elle peut entendre les représentants des entreprises délégataires ou des services concernés.

Elle établit un rapport d'analyse transmis au Conseil communautaire.

La commission sera ainsi composée de sept (7) membres titulaires désignés parmi les membres du Conseil communautaire. Un nombre égal de membres suppléants sera également désigné.

Il vous est proposé de composer cette commission comme suit :

Titulaires	Suppléants
1. Jean-Philippe PERIES	1. Vincent GICQUEL
2. Alban MOQUET	2. Michel GILLET
3. Karine ALBANHAC	3. Dominique LE MEUR
4. Thierry EVENO	4. Benoît LALYS
5. Noëlle CHENOT	5. Patrice KERMORVANT
6. Vincent CHARLIN	6. Olivier DENFER
7. Hortense DOUMIC-LE PAPE	7. Régis FACCHINETTI

Il vous est proposé :

- *de valider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des membres de cette commission ;*
- *de décider, en application de l'article* R. 2222-3 *du Code général des collectivités territoriales, de créer une commission de contrôle financier ;*
- *d'acter que la commission sera composée de sept (7) membres titulaires et sept (7) membres suppléants désignés parmi le conseil communautaire ;*

Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 056-200067932-20260521-260521_DEL03-DE

- *de désigner les membres de la Commission de contrôle financier, comme suit :*

Titulaires	Suppléants
1. Jean-Philippe PERIES	1. Vincent GICQUEL
2. Alban MOQUET	2. Michel GILLET
3. Karine ALBANHAC	3. Dominique LE MEUR
4. Thierry EVENO	4. Benoît LALYS
5. Noëlle CHENOT	5. Patrice KERMORVANT
6. Vincent CHARLIN	6. Olivier DENFER
7. Hortense DOUMIC-LE PAPE	7. Régis FACCHINETTI

- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTEE A L'UNANIMITÉ

Monsieur le Président,
David ROBO

La secrétaire de séance,
Morgane LE ROUX